

## La baisse des privilèges des anciens présidents de la République actée.

Article rédigé par , le 06 octobre 2016

[Source : Boulevard Voltaire]

Un décret instaurant la dégressivité des moyens accordés aux anciens présidents de la République a été publié mercredi au Journal officiel. La décision ne sera pas rétroactive et s'appliquera donc à partir du mandat de François Hollande. Le chef de l'Etat en exercice a pris cette décision suite à une préconisation de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat qui défendait l'importance de « maîtriser la dépense publique.

Néanmoins, « pendant les cinq années qui suivent la cessation de leurs fonctions, il est mis à disposition des anciens présidents de la République sept collaborateurs permanents, deux agents de service et des locaux », expose le décret. Après ces cinq années post passage à l'Elysée, les avantages diminueront à trois collaborateurs et un seul agent de sécurité.

### **Plus de 10 millions par an pour Giscard, Chirac et Sarkozy**

Pour rappel, l'État verse aux anciens dirigeants une dotation annuelle de 65.000 euros bruts. Il met aussi à leur disposition une voiture avec deux chauffeurs, un appartement de fonction, sept collaborateurs ou encore du personnel de maison. Ils sont également membres à vie du Conseil constitutionnel, une fonction pour laquelle ils reçoivent 14.400 euros bruts (s'ils décident d'y siéger).

Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac, et Nicolas Sarkozy bénéficient ainsi d'avantages évalués à 10,3 millions d'euros par an.